

Annexe 2

2ème Convention tripartite EHPAD « les jardins du Loing » à Saint Pierre-les-Nemours

Cet EHPAD, privé à gestion commerciale, non habilité à l'aide sociale, dispose d'une capacité autorisée de 56 lits d'hébergement permanent. La capacité installée est, à ce jour, de 53 lits. Il est géré par la SA « Domidep », dont le siège social est à Bourgoin Jallieu (38300).

La 1^{ère} convention tripartite a été signée le 25 novembre 2004.

Le GMP a été validé à 766 le 18/02/2010.

Le ratio en personnel salarié actuel est de 0,48 Equivalent Temps Plein (ETP) par résidant, dont 0,21 affecté aux soins.

Cette nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

➤ Pour l'établissement :

- améliorer la prise en charge des résidants par le recrutement de personnel qualifié supplémentaire.
- adapter une prise en charge spécifique aux personnes atteintes de la maladie d'«Alzheimer» ou maladies apparentées.
- développer l'ouverture sur l'extérieur, par une meilleure intégration au tissu gérontologique local.
- améliorer, de façon continue, la qualité des prestations par la mise en place de protocoles de soins, administratifs et hôteliers, et l'informatisation du projet de soins.

➤ Pour l'ARS :

En 2010, la dotation « soins », qui est calculée en fonction du dernier GMP validé et de la coupe « pathos », correspond à la couverture par l'assurance maladie de la totalité des coûts liés aux soins. Cette dotation permet de financer 0,20 ETP de médecin-coordonnateur, 4 ETP d'Infirmiers Diplômés d'Etat (+1 ETP), et 12 ETP d'Aides-soignants ou Aides Médico-Psychologiques à hauteur de 70%(+ 4 ETP).

➤ Pour le Département :

La dotation nécessaire à la prise en charge de la dépendance des résidants est négociée afin d'autoriser l'effectif en personnel suivant :

- 8 Equivalents Temps Plein d'Agents Hôteliers à hauteur de 30 %,
- 11 ETP d'Aides-soignants ou AMP à hauteur de 30 % (0,30ETP d'Aide-soignant couvert par les recettes d'hébergement), et
- 0,50 ETP de psychologue à 100 %.